

DÉPÔT PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre de la réception de la Lettre 48SI

Indispensable à mettre dans l'enveloppe de dépôt que vous trouverez ci-dessous :

1. **La fiche de dépôt** dûment complétée et signée.
2. **La copie** (recto) de la lettre 48SI. *
3. **L'original** de votre **permis de conduire**.

* Une photocopieuse est à votre disposition dans le hall de la préfecture.
Possibilité de l'envoyer ultérieurement en pièce-jointe sur l'adresse de messagerie
pref-suspensions@deux-sevres.gouv.fr

En retour :

Vous recevrez par courrier postal un dossier complet vous indiquant les démarches à effectuer afin d'obtenir un nouveau permis de conduire.

Ce dossier sera accompagné du récépissé de remise de conduire invalidé pour solde de points nul REF 44

Pour votre information :

Pour toute question, le service des droits à conduire et des commissions médicales sont à votre disposition pendant les permanences téléphoniques

Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 16h

Tél : 05 49 08 68 68